

# EXTRAIT DE DELIBERATION DE LA COMMUNE DE DIRAC



AR PREFECTURE

016-211601208-20201125-D202088-DE  
Reçu le 26/11/2020

**délibération :**  
**D\_2020\_8\_8**

L'an deux mille vingt, le mercredi 25 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes à DIRAC, sous la présidence de Madame TERRADE Anne Marie, Le Maire.

Nombre de conseillers en  
exercice : 19

Date de convocation du : 17 Novembre 2020

Présents : 17

**Présents** : Madame BLAINEAU Chantal, Monsieur BOSSARD Jean Paul , Madame DESCLAUX Cécile, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GRENIER Patrick, Monsieur SARRAT Rémi, Madame TERRADE Anne Marie, Monsieur MORA Vincent, Madame SCHWARTZWEBER Christine, Madame ROULAUD Amandine, Monsieur GOUYGOU Dominique, Madame DUBOIS-DUMÉE Isabelle, Madame MONTEGU Bénédicte, Monsieur MOREAU Yannick, Madame LANOË-MALIVERT Véronique, Monsieur DOUET Anthony, Madame CORBIN Manitaritiana

Votants : 19

**Objet : Révision du loyer de la  
maison communale - Rue du  
Bourg - au 1er décembre 2020**

**Pouvoirs** :

Monsieur TRANCHET Jean-Pierre a donné pouvoir à Madame MONTEGU Bénédicte  
Madame PRUDHOMME Cécile a donné pouvoir à Madame TERRADE Anne Marie

**Absent(s)** : Monsieur TRANCHET Jean-Pierre

**Excusé(s)** : Madame PRUDHOMME Cécile

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Rémi SARRAT

Conformément au contrat de location établi le 1<sup>er</sup> décembre 2011, Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le loyer de la maison rue du Bourg peut être révisé au 1<sup>er</sup> décembre de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Madame le Maire indique que le montant du loyer mensuel actuel s'élève à 408.46 €.

L'Indice de Référence des loyers (IRL) qui sert de base pour la révision est le suivant :

Montant du loyer hors charges au 1<sup>er</sup> décembre 2019 : 408.46 €

Nouvelle valeur IRL au est celle du 3<sup>ème</sup> trimestre 2020 : T3.2020 = 130.57

Valeur IRL au 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 : 129.99

L'augmentation du loyer serait établie sur la base suivante : 408.46 € x 130.57 / 129.99

Le montant du loyer au 1<sup>er</sup> décembre 2020 sera de : **410.28 € mensuel.**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'augmenter le loyer de la maison Rue du Bourg, il sera à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de **410.28 € mensuel.**

**CHARGE** Madame le Maire d'en informer la locataire et de percevoir ce nouveau loyer avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2020.

**Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0**

Madame le Maire  
Anne-Marie TERRADE

Emis le 25/11/2020, transmis en préfecture et rendu exécutoire  
le 26/11/2020

